



## **POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE– SERVICES INTERNET D'AFFAIRES ET SERVICES À VALEUR AJOUTÉE DE TÉLÉBEC**

### **Introduction**

Télébec (votre « fournisseur de service ») s'engage à être un bon citoyen de réseau. Pour aider votre fournisseur de service à protéger l'utilité d'Internet et permettre aux utilisateurs d'en profiter pleinement, vous convenez de respecter les modalités de la présente politique d'utilisation acceptable (la « politique »). Toute infraction à la politique constitue une violation des modalités de l'entente et peut entraîner la résiliation de l'entente et/ou la suspension du service de Télébec qui y est prévu.

Si vous avez des questions au sujet de la politique, n'hésitez pas à communiquer avec votre fournisseur de service par courrier électronique à l'adresse suivante : [abuse@telebec.com](mailto:abuse@telebec.com).

Aux fins de la présente politique, nous entendons par « hôte Internet » tout ordinateur ou dispositif électronique relié à Internet. Les mots et expressions qui ne sont pas définis dans la présente politique ont le sens qui leur est donné dans l'entente.

### **Généralités**

Votre service de Télébec est destiné uniquement à un usage commercial; il vous est interdit d'utiliser votre service de Télébec ou tout équipement fourni dans le cadre de votre service de Télébec pour exploiter une entreprise de fournisseur de services Internet.

Les énoncés ou gestes constituant du harcèlement ou des mauvais traitements, verbaux, écrits ou autres, à l'endroit des membres du personnel, fournisseurs, mandataires et représentants de votre fournisseur de service, sont strictement interdits et ne seront pas tolérés.

Il vous est interdit d'utiliser le service de Télébec pour la conduite d'activités qui incluent, notamment :

- La transmission de messages non sollicités qui, du seul avis de votre fournisseur de service, causent des interruptions importantes ou suscitent des plaintes de la part d'autres utilisateurs Internet.
- Le fait d'empêcher tout autre utilisateur de profiter d'Internet, d'entraver le fonctionnement ou l'efficacité du service de Télébec ou de surcharger nos réseaux de manière exceptionnelle, ou d'augmenter autrement le niveau du trafic sur Internet de manière à empêcher les autres utilisateurs de transmettre ou de recevoir de l'information.
- L'affichage, la transmission ou la distribution sous toute forme de renseignements visant ou encourageant une conduite qui constituerait une infraction criminelle ou qui engagerait une responsabilité civile, ou l'utilisation du service de Télébec d'une façon allant à l'encontre de la loi ou dans le but d'empêcher tout autre utilisateur de profiter du service de Télébec ou d'Internet.
- L'affichage ou la transmission de messages constituant du polluel ou « spam », ce qui comprend, entre autres, la transmission de messages de courrier électronique non sollicités, la publication de messages inappropriés dans les groupes de discussion, la diffusion de messages trompeurs à caractère commercial, le bombardement par courrier électronique et toute autre utilisation abusive des serveurs de courrier électronique ou de groupes de discussion.
- La revente de bande passante ou de toute autre partie du service de Télébec, y compris, sans s'y limiter, des adresses IP fournies par votre fournisseur de service.
- Le harcèlement des utilisateurs ou des groupes d'une façon quelconque, ce qui comprend notamment la diffamation, les abus, le harcèlement criminel, les menaces ou toute autre violation des droits de tiers reconnus par la loi.
- L'usurpation de l'identité d'autres abonnés du service Internet d'affaires ou d'autres fournisseurs de service Internet de quelque façon que ce soit.
- Le téléchargement en aval et en amont, la transmission, l'affichage, la publication, la diffusion, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen donnant accès à de l'information, à un logiciel, à des fichiers ou à tout autre matériel qui (i) sont protégés par les droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle, sans



- l'obtention préalable de l'autorisation du détenteur de ces droits, (ii) sont diffamatoires ou obscènes, contiennent de la pornographie juvénile ou de la littérature haineuse, ou (iii) constituent une atteinte à la vie privée, une appropriation de la personnalité ou l'établissement d'un lien ou d'un cadrage non autorisé.
- La falsification ou la suppression des mentions d'auteur, des avis juridiques ou autres avis appropriés ou des désignations ou étiquettes exclusives concernant l'origine ou la source des logiciels ou de toute autre information figurant dans un fichier.
- La transmission, l'affichage, la publication, la diffusion, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen donnant accès à tout fichier, à tout programme ou à toute information conçus pour aider l'utilisateur à faire échec à la protection contre la copie, l'enregistrement ou tout autre mécanisme antivol associé aux programmes de type commercial ou partagiciel.
- La transmission, l'affichage, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen donnant accès à tout programme ou à toute information conçu pour aider l'utilisation frauduleuse des services de télécommunications.
- L'utilisation des ressources d'un hôte Internet de façon non autorisée par ses administrateurs, y compris la transmission du courrier, de chaînes de lettres ou d'offres d'argent facile ou de type pyramidal de quelque façon que ce soit.
- L'affichage ou la transmission de toute information ou de tout logiciel contenant un virus, un robot d'annulation de message, un programme troyen, un ver ou une autre composante destructrice ou perturbatrice.
- La transmission, l'affichage, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen donnant accès à tout programme ou à toute information constituant ou favorisant un comportement qui constituerait une infraction criminelle ou qui donnerait lieu à des poursuites civiles.
- L'infraction à toute loi ou à tout règlement applicable.

### **Courrier électronique**

Tout service de courriel Internet qui vous est fourni par Télébec avec votre service de Télébec (« **courriel Internet de Télébec** ») est destiné uniquement à votre usage commercial. Vous ne devez pas concéder en sous-licence, distribuer, transférer ni vendre le service de courriel Internet de Télébec ou n'importe laquelle de ses composantes.

Vous convenez d'utiliser le service de courriel Internet de Télébec uniquement en vue d'envoyer et de recevoir des messages et des documents qui sont appropriés. Outre les modalités générales énoncées ci-dessus, à titre d'exemple et non pour limiter la portée de ce qui précède, vous convenez d'utiliser le service de courriel Internet de Télébec en vous abstenant :

- D'utiliser le service dans le cadre d'opérations pyramidales, d'envoi de polluriels ou de messages non sollicités (commerciaux ou autres).
- D'empêcher tout autre utilisateur de profiter du service.
- De créer une fausse identité en vue d'induire des tiers en erreur ou de falsifier les en-têtes de vos messages électroniques de quelque façon que ce soit.
- D'utiliser, de télécharger ou de copier de toute autre façon ou de fournir (gratuitement ou non) à une personne ou à une entité tout répertoire des utilisateurs du service ou toute autre information sur les utilisateurs ou sur l'utilisation, ou toute partie de l'un d'eux.
- De favoriser ou de faciliter la transmission des messages électroniques non sollicités.
- De joindre une signature excessivement longue à vos messages électroniques.



D'envoyer des messages électroniques pour perturber ou occasionner des difficultés perturbant la réception d'autres messages électroniques.

Lorsque vous gardez des listes d'envoi de type « opt-in » (libre participation), vous devez avoir une méthode de confirmation des abonnements et pouvoir fournir ces renseignements sur demande de votre fournisseur de service. À la discrétion de votre fournisseur de service, si aucune preuve n'est fournie, les courriels diffusés selon ces listes peuvent être considérés comme non sollicités.

Votre fournisseur de service se réserve le droit, à son entière discrétion, de limiter le nombre de destinataires auxquels le client envoie les courriels, le nombre d'abonnés inscrits sur les listes d'envoi « opt-in » (libre participation) du client et le nombre de messages que le client peut envoyer ou recevoir par l'entremise du service de courriel Internet de Télébec

Votre fournisseur de service ou ses distributeurs n'ont aucune obligation en ce qui concerne le contrôle du service de courriel Internet de Télébec. Toutefois, votre fournisseur de service et ses distributeurs se réservent le droit de revoir les documents qui sont transmis par l'intermédiaire du service de courriel et de les retirer, à leur entière discrétion. Votre fournisseur de service a toute latitude pour annuler votre accès au service de courriel Internet de Télébec à n'importe quel moment, sans préavis.

Votre fournisseur de service et ses distributeurs se réservent le droit de communiquer à tout moment l'information qu'ils jugent, à leur seule discrétion, nécessaire dans le but de respecter les lois, les règlements ou les procédures judiciaires applicables, ou d'acquiescer à toute demande gouvernementale. Votre fournisseur de service et ses distributeurs se réservent également le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, d'éditer, de refuser d'afficher ou d'enlever quelque information ou document, en totalité ou en partie.

### **Groupes/forums de discussion**

En plus des modalités générales énoncées précédemment, il vous est interdit, lorsque vous affichez des messages dans un groupe ou un forum de discussion, de mener les activités suivantes, notamment :

- Afficher des fichiers binaires ou des messages excessivement lourds, sauf ceux qui sont expressément autorisés par la charte ou par la Foire aux questions du groupe ou du forum de discussion en question.
- Afficher des messages sensiblement identiques dans plus de 10 groupes ou forums de discussion.
- Joindre une signature excessivement longue à vos messages.
- Falsifier les en-têtes de vos messages de quelque façon que ce soit.

Les messages affichés dans un groupe ou forum de discussion doivent être conformes à la charte ou à la Foire aux questions du groupe ou forum de discussion auquel les messages s'adressent.

### **Conversation IRC/Bavardage**

En plus des modalités énoncées plus haut, il vous est interdit, lorsque vous utilisez un service de bavardage IRC ou autre service de bavardage, de conduire des activités qui incluent, notamment :

- Envoyer de façon non sollicitée des messages qui contiennent des annonces publicitaires ou tout contenu à caractère commercial.
- Tenter de lancer une attaque entraînant un refus de service, soit de façon automatisée par un robot de recherche ou manuellement.

De plus, lors de l'utilisation d'un serveur IRC ou de tout autre service de bavardage, vous devez vous conformer entièrement aux règlements de l'administrateur du serveur.



### **Abus/Utilisation excessive de bande passante /Service illimité**

L'utilisation abusive ou excessive du service illimité, ayant un impact négatif sur la fourniture du service Internet de Télébec ou à ses usagers, ne sera pas tolérée. Il est entendu qu'un abonnement ayant un service illimité inclus dans un forfait, ne permet en aucun temps à un abonné de demeurer branché en permanence au réseau Internet lorsque qu'il est absent de son ordinateur ou d'utiliser un programme « ping » afin de demeurer branché en tout temps, afin de, sans y être limité, faire une vérification de réception de courriel tous les 5 minutes, 24 heures par jour.

L'utilisation « excessive » de la bande passante ou des ressources est prohibée pour tout genre de compte ou de forfait Internet de Télébec. Tout client ayant besoin « de bande passante illimitée » doit adhérer à un service dédié, le cas échéant. Dans le cas d'une utilisation excessive pouvant compromettre la capacité de Télébec à fournir des services Internet ou à protéger son réseau, le compte d'un client fautif peut être immédiatement suspendu sans délai ni avis.

### **Réseau/Sécurité**

En plus des modalités énoncées ci-dessus, lorsque vous utilisez le service de Télébec, il vous est interdit notamment :

- De partager le nom d'utilisateur et le mot de passe de votre compte aux fins d'entrées en communication simultanées par accès à partir du même compte.
- De rendre un hôte Internet incapable de répondre efficacement aux demandes de service des autres hôtes.
- D'analyser ou pénétrer les mécanismes de sécurité d'un hôte Internet.
- De falsifier n'importe quelle partie des en-têtes de paquets TCP/IP de quelque façon que ce soit.
- De poser un geste propre à compromettre la sécurité de votre hôte Internet de quelque façon que ce soit.

Tel que l'entente le décrit plus amplement, vous seul êtes responsable de la sécurité de votre système et de votre compte. Votre fournisseur de service offrira son entière collaboration aux forces de l'ordre dans le cadre d'une enquête occasionnée par toute infraction à la présente politique.

Dans l'éventualité où notre personnel recevrait de nombreuses plaintes au sujet de toutes infractions à la présente politique, des frais de traitement par plainte reçue, en plus de frais administratifs, peuvent être portés à votre compte, à la discrétion de votre fournisseur de service.